CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 11 juillet 2019 à 9h30
« Évolution des inégalités intragénérationnelles »

Document n° 6
Document de travail, n'engage pas le Conseil

L'évolution des inégalités de revenu salarial comme marqueur de la précarité au fil des générations

Agirc-Arrco pour le Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

RETRAITE COMPLEMENTAIRE
agirc-arrco

DT 2019-93

11 juillet 2019

Demandeur : COR

Rédacteurs : Marion Guillaume et Cécile Simon

L'évolution des inégalités de revenu salarial comme marqueur de la précarité au fil des générations

Résumé

Dans un système en points, les droits à retraite acquis au titre des cotisations (hors points acquis au titre de la solidarité : chômage, maladie, etc.) reflètent directement les revenus salariaux perçus au cours de la carrière. Cette étude examine les inégalités de revenus salariaux au sein des générations successives de salariés du secteur privé (c'est-à-dire les cotisants actuels à l'Agirc-Arrco), en mettant l'accent sur les salariés « précaires », définis ici comme des salariés dont les revenus salariaux perçus sur un an sont inférieurs au SMIC annuel (ou à un autre seuil comme la moitié du salaire moyen).

Cette étude porte sur les revenus salariaux, c'est-à-dire les salaires perçus sur un an. La notion de « précarité » étudiée ici correspond alors à une précarité salariale plutôt qu'une instabilité sur le marché du travail (entrées et sorties répétées sur le marché du travail, contrats de travail courts…). Le taux de précarité salariale ainsi défini est élevé : la proportion de salariés avec des bas revenus salariaux parmi les salariés ayant cotisé uniquement comme salarié du secteur privé au cours d'une année civile s'élève à environ 30 % entre 30 et 55 ans, et elle prend des valeurs bien plus élevées chez les jeunes. Avant l'âge de 30 ans, ce taux de précarité salariale augmente nettement entre les générations 1958 et 1977, chez les femmes comme chez les hommes. Après l'âge de 30 ans, le taux de précarité salariale des femmes est supérieur à celui des hommes ; celui des hommes augmente au fil des générations, tandis que celui des femmes tend à baisser au fil des générations.

Ces évolutions de la précarité vont de pair avec les évolutions des inégalités de revenus salariaux au fil des générations successives. Les inégalités de revenus salariaux sont élevées chez les jeunes et, parmi les plus de 30 ans, elles sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes. Les inégalités augmentent au fil des générations chez les jeunes, car leurs revenus salariaux baissent, sauf pour les mieux rémunérés. Après 30 ans, les inégalités augmentent chez les hommes au fil des générations, car les revenus salariaux des hommes les moins bien rémunérés baissent alors que le revenu salarial médian des hommes tend plutôt à augmenter. Les inégalités baissent au contraire parmi les femmes après 35 ans car les revenus salariaux des femmes progressent, cette progression étant plus forte parmi les femmes les moins bien rémunérées que parmi les femmes les mieux rémunérées.

Combien de salariés connaissent-ils la précarité de façon récurrente au cours de leur carrière ? La situation est différente avant et après 30 ans. Avant 30 ans, presque tous les jeunes ont connu au moins une année de « précarité » (i.e. revenu salarial faible), et cette « précarité » est de plus en plus récurrente au fil des générations : dans la génération 1970, environ deux tiers des jeunes ayant cotisé au moins 5 ans avant 30 ans ont été précaires plus de la moitié du temps avant 30 ans. Après 30 ans, parmi les salariés ayant cotisé au moins 5 ans entre 30 et 44 ans, environ un homme sur deux et quatre femmes sur cinq ont connu au moins une année de précarité, cette proportion augmentant au fil des générations ; parmi eux, environ la moitié ont été précaires plus de la moitié du temps entre 30 et 44 ans.

Contexte

Dans le contexte de la future réforme des retraites conduisant à un régime unique, la question des inégalités des revenus salariaux et des salariés précaires se pose. En effet, le niveau de vie d'un retraité étant directement lié à ses années d'activité et de cotisations, il est intéressant de regarder comment les revenus salariaux ont évolué au fil des générations de manière inter et intra générationnelle, et notamment pour les revenus des plus précaires. Cette étude porte donc sur les salariés cotisant à l'Agirc-Arrco, dans le but de mieux comprendre les évolutions salariales de cette future population de retraités.

Pour cela, deux notions ont été définies : le revenu salarial et la précarité.

Le **revenu salarial** est une notion couramment employée par l'Insee. Il est défini, pour un individu ayant travaillé comme salarié au moins une heure dans l'année, comme la somme des salaires perçus au cours d'une année civile. Le revenu salarial peut être vu comme le produit du nombre d'heures travaillées durant l'année par le salaire horaire, ou encore comme le produit du nombre de mois travaillés durant l'année, de la quotité de travail en cas d'emploi à temps partiel (par rapport à un travail à temps complet) et du salaire mensuel en équivalent temps complet.

Le revenu salarial ne prend pas en compte les sources de revenus autres que les salaires que l'individu a pu percevoir durant l'année civile, en complément ou en remplacement de son salaire : revenus d'activité non salariée, indemnités de chômage, indemnité maladie et maternité, prestations liées à l'invalidité ou au handicap, etc. Notons que les individus retenus dans le champ de la présente étude (plus précisément les couples individus*année) ne perçoivent en principe pas de revenus d'activité non salariée durant l'année, puisque l'on a exclu du champ les individus ayant cotisé dans l'année à un régime de non-salariés.

Il n'existe en revanche, pas de définition standard de la **précarité**, cette notion pouvant renvoyer à l'instabilité de l'emploi (contrat à durée déterminée, intérim, contrat court, etc.) ou à la faiblesse des revenus.

Dans la présente étude, la **précarité** est définie comme la faiblesse du revenu salarial : un individu est considéré comme précaire durant une année civile si son revenu salarial se situe sous un seuil fixé conventionnellement. Cette définition n'a de sens que pour les individus entrant dans le champ de l'étude : personne ayant occupé dans l'année au moins un emploi salarié dans le secteur privé, sans travailler dans l'année ni comme salarié dans le secteur public ni comme indépendant.

Autrement dit, un individu précaire peut être vu comme un salarié du secteur privé présent sur le marché du travail (il est actif au sens du BIT pendant au moins une partie de l'année et il n'a pas été au chômage durant toute l'année) qui ne parvient pas à vivre de son seul salaire : soit il perçoit à titre personnel d'autres revenus de remplacement (indemnités de chômage, prestations maladie, etc.), soit il vit grâce aux ressources de son conjoint ou d'autres membres de son ménage, soit il est pauvre (son niveau de vie est faible).

Le seuil de revenu salarial en deçà duquel un individu est considéré comme précaire est fixé conventionnellement. Pour fixer ce seuil, on s'est inspiré de la mesure de la pauvreté monétaire, où le seuil de pauvreté est fixé conventionnellement comme une fraction du niveau de vie médian (en général 60 %). Ainsi, le seuil de précarité a été fixé soit comme une fraction du Smic annuel (a priori 100 % du Smic, mais des seuils alternatifs ont été testés), soit comme une fraction du salaire moyen par tête de l'ensemble de l'économie (SMPT) : a priori 50 % du SMPT (des seuils alternatifs calculés à partir du SMPT ont été testés). Comme le seuil de pauvreté, le seuil de précarité est un seuil relatif qui évolue dans le temps avec la croissance.

Avec cette définition, la proportion d'individus précaires peut sembler élevée (environ 30 % entre 30 et 50 ans, cf. infra). En effet, la précarité peut relever de différentes situations, qui souvent se cumulent pour un même individu :

- entrées ou sorties sur le marché du travail (insertion des jeunes, maternité, congés sabbatiques, etc.) ;
- travail saisonnier ou occasionnel (notamment pour les étudiants) ;
- chômage de courte durée (les chômeurs de longue durée sont hors champ) ;
- chômage technique, arrêts maladie ;
- travail à temps partiel ;
- et bien sûr salaire horaire proche du SMIC.

Certaines de ces situations, notamment les interruptions d'activité ou le travail à temps partiel, peuvent résulter d'un choix personnel. La précarité n'est donc pas toujours subie.

1. Données et présentation de la population

1.1 Données

Le champ de cette étude est restreint aux seuls salariés relevant des régimes de retraite complémentaire Agirc-Arrco, soit les salariés du privé et les salariés agricoles. Pour rappel, les régimes de base de retraite de ces salariés sont la Cnav, la MSA salariés et la Cavimac.

Par ailleurs, comme dans la source, seuls les salaires du secteur privé sont disponibles et non les salaires du secteur public, on exclut du champ de la présente étude les individus (plus précisément les couples individus*année) ayant cotisé dans l'année à un régime spécial, pour lesquels on ne connaît pas le revenu salarial total (privé+public).

L'étude porte sur les exercices allant de 1972 à 2015.

Le périmètre et les sources de données utilisées pour cette étude sont détaillés dans l'encadré 1.

1.2 Présentation de la population

La population couverte par cette étude représente 22,2 millions de cotisants, nés entre 1958 et 1982. Les femmes représentent 48,7 % de la population (*graphique 1*).

Ces 22 millions de personnes ont cotisé au moins une année uniquement en tant que salarié du secteur privé ou salarié agricole. En moyenne, les femmes sont présentes sur moins d'exercices que les hommes. De plus, l'écart entre les hommes et les femmes tend à se réduire entre les générations. Alors que les hommes des générations 1958-1962 sont présents 22,4 exercices contre 19,0 années pour les femmes. L'écart n'est plus que de 1,3 exercice pour les générations 1978-1982. Ce message doit être nuancé car les carrières de ces dernières générations sont plus courtes par définition (ils sont âgés de 37 à 33 ans).

Graphique 1 *: Répartition de la population par générations quinquennales et par sexe*

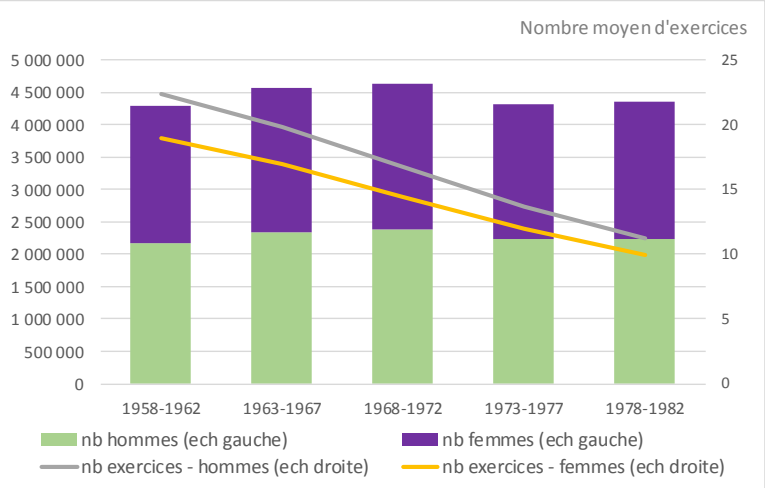

Champ *: Ensemble des individus distincts (22,2 millions)*
Note de lecture *: Les générations 1968-1972 représentent 4,6 millions d'individus, dont 2,4 millions d'hommes et 2,2 millions de femmes. Les hommes de ces générations ont été présents à l'Agirc-Arrco 16,8 ans contre 14,4 ans pour les femmes de ces mêmes générations.*

Pour comprendre au mieux les évolutions inter et intra générationnelles des salariés précaires deux approches ont été réalisées : une analyse transversale et une analyse longitudinale.

Encadré 1 : Données et méthode

La population étudiée correspond aux individus identifiés à partir des données issues des campagnes d'information aux actifs des campagnes 2013 à 2016. En d'autres termes, un individu entre dans le champ de l'étude pour une année civile donnée (exercice) s'il a validé des points à l'Agirc-Arrco durant cet exercice et s'il remplit les deux conditions suivantes :

- pour le régime de base et l'exercice donné, il n'a validé des trimestres qu'à la Cnav, à la MSA salariés ou à la Cavimac ;
- pour le régime complémentaire et le même exercice, l'individu n'a acquis que des points à l'Agirc-Arrco.

Compte tenu des données disponibles dans les campagnes d'information aux actifs, cette étude porte sur les générations comprises entre 1958 et 1982 (soit 22 millions d'individus) :

- les générations nées avant 1958 ont été exclues de l'étude, car elles ne sont pas complètes dans les bases. En effet, les campagnes d'information ne couvrent que les assurés n'ayant pas liquidé leur pension. Pour ces générations, les individus ayant liquidé leur retraite de manière anticipée (avant l'envoi de leur EIG à 60 ans), n'ont pas été couverts par les campagnes d'information aux actifs entre 2013 et 2016 ;
- Les générations nées après 1982 (moins de 34 ans en 2016) sont trop jeunes pour être couvertes par les campagnes d'information aux actifs entre 2013 et 2016, qui débutent à 35 ans.

Pour les individus identifiés à l'étape précédente, les points acquis chaque année par régime (Agirc et Arrco) ont été extraits des bases de données de l'Agirc-Arrco. De même, le salaire annuel par exercice a été récupéré pour chaque individu. Par ailleurs, le dernier exercice complet disponible est 2015. Ainsi, cette étude porte sur les exercices allant de 1972 à 2015.

Parmi les assurés ayant validé des points à l'Agirc-Arrco une année donnée, le champ a été restreint aux personnes qui ont acquis des points à l'Agirc-Arrco au titre de l'emploi, autrement dit celles qui ont exercé un emploi durant l'année et dont le revenu salarial est strictement positif pour l'exercice donné. Sont donc exclus de cette étude, les individus ayant acquis des points à l'Agirc-Arrco ou des trimestres au régime de base, uniquement au titre du chômage ou de la maladie. En effet, on cherche à mesurer le revenu salarial, et les bases de données de l'Agirc-Arrco ne disposent que des revenus salariaux et donc pas des revenus de remplacement (allocations chômage, indemnités journalières…).

Selon les générations, la dernière année disponible dans la campagne d'information aux actifs n'est pas la même. En effet, à titre d'exemple, les générations 1958, 1963, 1968, 1973, 1978 sont présentes dans la campagne 2013. Ainsi, leur dernier exercice est 2012 dans la base. Une règle de gestion a été appliquée pour ajouter ou non la carrière entre 2013 et 2015 pour ces personnes. Ainsi, il a été supposé que les individus dont le revenu annuel ne baissait pas de plus de 5 % par rapport à l'exercice précédent étaient toujours en emploi uniquement en tant que salarié du secteur privé ou salarié agricole. Ces exercices complémentaires ont été intégrés dans l'étude.

Bases de données utilisées dans cette étude

La **base « DUA actifs »**, issue des campagnes d'information aux actifs, retranscrit les durées d'assurance et les points validés des assurés dans chacun des régimes participant au droit à l'information. Chaque année, sont couverts 6 générations (celles âgées de 35, 40, 45, 50, 55 et 60 ans lors de l'envoi du RIS ou de l'EIG).

La **base « carrière et droits »** est une base de données statistiques annuelle. Elle recense les droits acquis au cours de la carrière par les affiliés aux régimes Agirc et Arrco (droits acquis au titre de l'emploi, du chômage, de la maladie…). Ces données proviennent des différentes institutions Agirc et Arrco auxquelles les actifs ont été affiliés.

2. Approche transversale – Résultats

L'approche transversale permet de mettre en exergue les différences intergénérationnelles.

Pour cette approche, chaque couple individu*exercice correspond à une occurrence. Ainsi, lors des calculs par classes d'âges, un individu présent cinq années de suite comptera pour cinq occurrences. En revanche, un individu présent deux années sur les cinq, comptera pour deux occurrences.

Les calculs ont été réalisés par générations quinquennales, elles sont au nombre de cinq : 1958-1962, 1963-1967, 1868-1972, 1973-1977 et 1978-1982.

2.1 Taux de précarité par classes d'âges

Dans cette étude, **deux seuils de précarité** ont été définis[1] :

- Définition 1 : un individu est précaire si son salaire annuel est inférieur au Smic annuel,
- Définition 2 : un individu est précaire si son salaire annuel est inférieur à 50 % du SMPT annuel.

Ces deux seuils sont assez proches, le Smic correspondant approximativement à la moitié du SMPT. Le Smic annuel est de 17 490 € en 2015 et le SMPT de 35 172 €. Cependant, ces deux définitions ne sont pas tout à fait équivalentes. En effet, le Smic annuel et le SMPT n'évoluent pas conjointement au fil des années. Entre 1975 et 2015, le Smic en euros constants a évolué de 1,5 % en moyenne contre 0,9 % pour le SMPT.

D'autres seuils plus bas (80 % du Smic ou 40 % du SMPT) ou plus élevés (120 % du Smic ou 60 % du SMPT) ont été testés. S'ils conduisent évidemment à des niveaux différents de précarité, ils ne conduisent pas à des résultats significativement différents en ce qui concerne l'évolution de la précarité selon l'âge ou la génération.

Quelle que soit la définition du seuil de précarité privilégiée, sur l'ensemble des générations étudiées (1958 à 1982) et des classes d'âge pour lesquelles nous disposons d'observations, **le taux de précarité baisse avec l'âge** (*tableau 1, graphiques 2 et 3*), du moins jusqu'à 55 ans. Il est très élevé avant 30 ans. Puis il continue de décroitre avec l'âge jusqu'au milieu de carrière (avant 40 ans) avant de se stabiliser aux alentours de 30 % après 40 ans. On ne dispose pas d'observations après 55 ans (*encadré 1*), mais les résultats partiels dont nous disposons sur des générations antérieures à 1958 suggèrent que le taux de précarité remonterait après 55 ans, surtout chez les hommes.

Les taux de précarité très élevés avant 25 ans s'expliquent notamment par un nombre important de personnes âgées de moins de 25 ans, parmi lesquelles des étudiants, pouvant occuper un emploi saisonnier, un emploi à temps partiel ou un contrat d'apprentissage et qui perçoivent ainsi des revenus inférieurs à un Smic annuel ou à 50 % du SMPT annuel. Pour les plus jeunes générations, le taux de précarité est aussi relativement élevé entre 25 et 29 ans, ce qui peut également s'expliquer par une entrée plus tardive sur le marché du travail.

[1] Les ratios des salaires sur le Smic et le SMPT ont été calculé à partir des salaires annuels en euros constants, comparativement au Smic annuel et au SMPT annuel en euros constants.

Tableau 1 *: Taux de précarité par classes d'âges et par générations quinquennales*

	Seuil de précarité fixé à 1 Smic annuel					Seuil de précarité fixé à 0,5 smpt				
	1958-1962	**1963-1967**	**1968-1972**	**1973-1977**	**1978-1982**	**1958-1962**	**1963-1967**	**1968-1972**	**1973-1977**	**1978-1982**
moins de 20 ans	82,0	89,9	95,3	98,3	98,2	89,9	92,3	95,7	98,5	98,2
20-24 ans	51,1	60,4	69,4	78,0	74,5	57,7	62,4	71,3	78,1	74,9
25-29 ans	32,9	35,3	40,9	42,6	41,8	34,5	37,0	41,1	42,8	43,4
30-34 ans	29,0	31,8	34,0	34,0	35,1	30,4	32,0	34,2	35,3	35,8
35-39 ans	29,7	31,7	31,1	31,7		29,9	31,9	32,3	32,4	
40-44 ans	30,5	29,5	29,9			30,8	30,7	30,5		
45-49 ans	29,0	29,2				30,2	29,8			
50-54 ans	29,4					30,1				
N observations	**88 801 973**	**84 351 842**	**72 498 580**	**55 287 488**	**46 163 526**	**88 801 973**	**84 351 842**	**72 498 580**	**55 287 488**	**46 163 526**

Champ *: Ensemble des couples individus*exercice (22,2 millions d'individus distincts)*

Note de lecture *: Pour les générations 1963-1967, 89,9 % de la population âgée de moins de 20 ans un exercice donné, a un revenu annuel en euros constants inférieur au Smic annuel en euros constants de cette même année.*

Graphique 2 *: Taux de précarité par classes d'âges et par générations quinquennales pour l'ensemble de la population – seuil de précarité fixé à 1 Smic annuel*

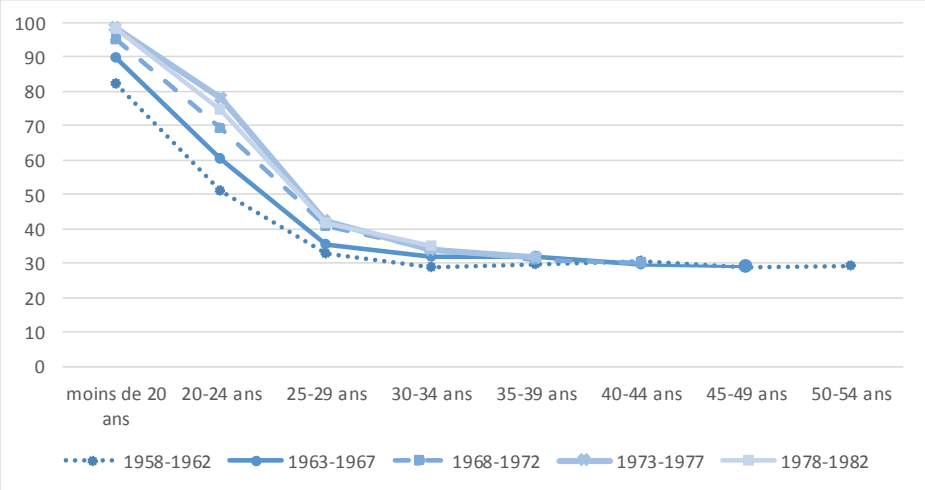

Champ *: Ensemble de la population (22,2 millions d'individus distincts)*

Note de lecture *: Le taux de précarité moyen entre 50 et 54 ans est de 29,4 % pour les générations 1958-1962.*

***Graphique 3** : Taux de précarité par classes d'âges et par générations quinquennales pour l'ensemble de la population – seuil de précarité fixé à 0,5 SMPT annuel*

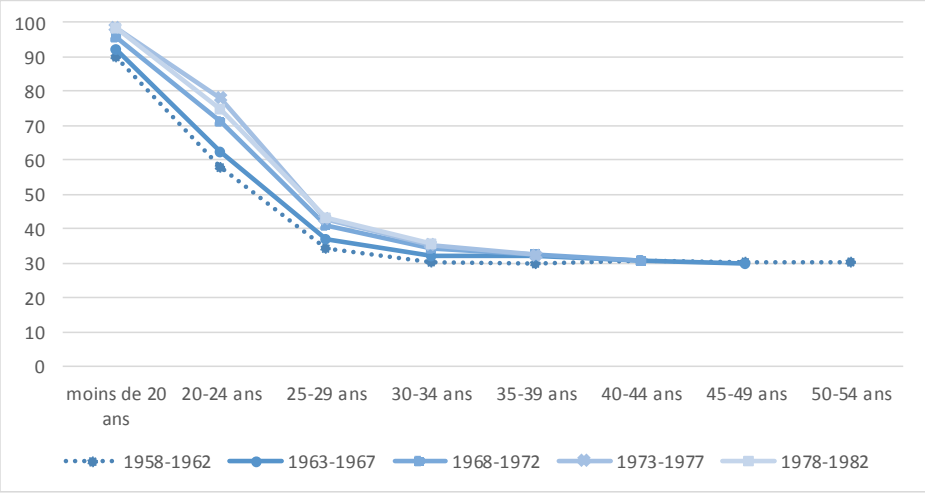

***Champ** : Ensemble de la population (22,2 millions d'individus distincts)*
***Note de lecture** : Le taux de précarité moyen entre 50 et 54 ans est de 30,1 % pour les générations 1958-1962.*

Le taux de précarité est plus élevé pour les femmes que pour les hommes pour les deux définitions (*graphique 4 à 8*). Ce constat s'observe pour toutes les générations et toutes les classes d'âge étudiées. Ainsi, pour les générations 1958-1962, l'écart est de 20,1 points pour la définition 1 entre 25 et 29 ans (24,7 % pour les hommes contre 44,0 % pour les femmes). Pour la classe d'âge 50-54 ans, le taux de précarité des femmes est supérieur de 20,3 points à celui des hommes (respectivement 39,9 % contre 19,6 %).

***Graphique 4** : Taux de précarité par classes d'âges pour les générations 1958-1962 – seuil de précarité fixé à 1 Smic annuel*

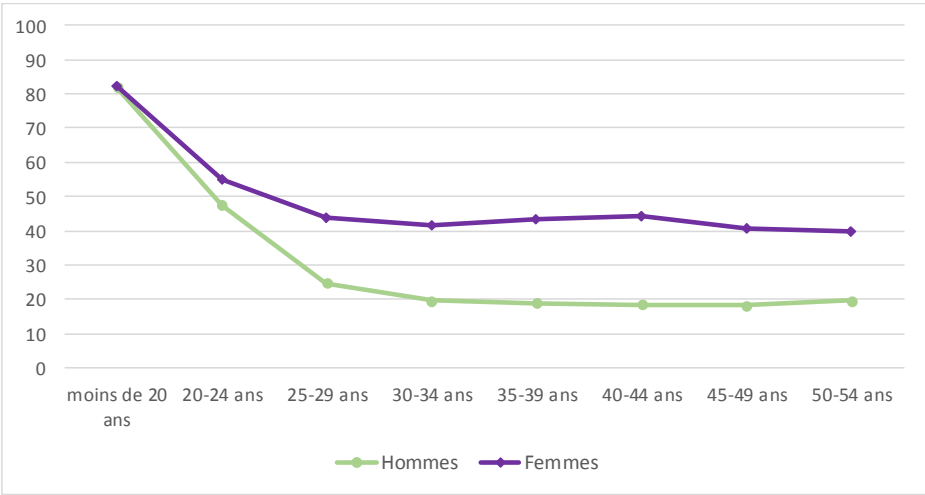

***Champ** : Générations 1958-1962 (4,3 millions d'individus distincts)*
***Note de lecture** : Le taux de précarité moyen entre 30 et 34 ans est de 19,7 % pour les hommes et de 41,7 % pour les femmes.*

Pour les femmes comme pour les hommes, le taux de précarité des jeunes (avant 30 ans, voire jusqu'à 35 ans) **augmente nettement au fil des générations**. Après 30/35 ans en revanche, on n'observe pas d'augmentation globale du taux de précarité au fil des générations, car la précarité des femmes et des hommes évolue en sens contraire (*graphiques 4 à 8*).

Pour les hommes, quelle que soit la classe d'âge, le taux de précarité augmente pour les générations les plus jeunes (*graphiques 5 et 6*). Ainsi, alors que moins d'un cinquième des individus nés entre 1958 et 1962 percevait un salaire annuel inférieur au Smic annuel entre 30 et 34 ans, ils sont près de 28 % dans les générations 1978 à 1982 (*graphique 5*). Ce constat est le même pour le taux de précarité calculé à partir du SMPT (*graphique 6*). Il passe de 20,7 % pour les générations 1958-1962 à 28,3 % pour les générations 1978-1982 pour les 30-34 ans.

De plus, après 30 ans le taux de précarité a tendance à légèrement reculer avec l'âge jusqu'en milieu de carrière (40 ans) avant de croitre légèrement à nouveau. Il est de 21,9 % pour les générations 1963-1967 entre 30-34 ans avant de passer à 19,1 % entre 40 et 44 ans, puis de repasser à 20,1 % entre 45 et 49 ans.

Graphique 5 *: Taux de précarité par classes d'âges et par générations quinquennales pour les hommes – seuil de précarité fixé à 1 Smic annuel*

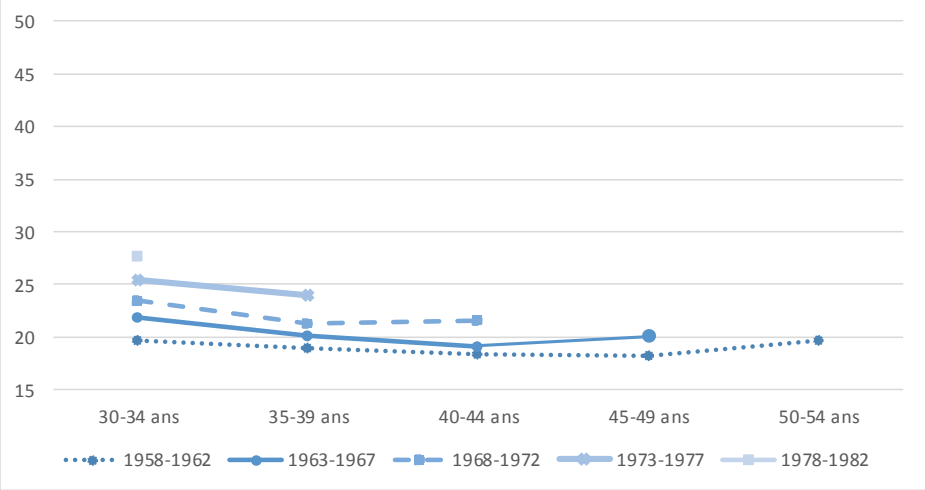

Remarque *: Par soucis de lisibilité, les trois premières classes d'âges ne sont pas représentées sur le graphique.*
Champ *: Ensemble des hommes (11,4 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le taux de précarité moyen entre 30 et 34 ans est de 25,4 % pour les hommes des générations 1973-1977.*

Graphique 6 *: Taux de précarité par classes d'âges et par générations quinquennales pour les hommes – seuil de précarité fixé à 0,5 SMPT annuel*

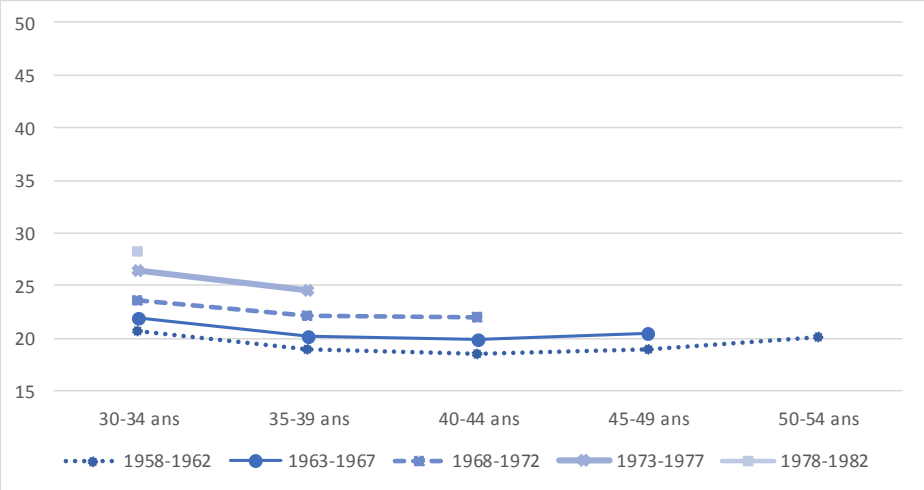

Remarque *: Par soucis de lisibilité, les trois premières classes d'âges ne sont pas représentées sur le graphique.*
Champ *: Ensemble des hommes (11,4 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le taux de précarité moyen entre 30 et 34 ans est de 26,4 % pour les hommes des générations 1973-1977.*

Contrairement à ce qui s'observe pour les hommes, **les taux de précarité des femmes par classe d'âge baissent au fil des générations** (*graphiques 7 et 8*) à partir de 35 ans. Le taux de précarité entre 40 et 44 ans passe de 44,5 % pour les générations 1958-1962 à 39,7 % pour les générations 1968-1972 selon la première définition (revenus inférieurs au Smic annuel). Les écarts sont moins marqués en revanche, pour la 2e définition (*graphique 8*, revenus inférieurs à 0,5 SMPT). En effet, le taux de précarité passe de 44,8 % à 40,6 % entre 40 et 44 ans pour les générations 1958-1962 et 1968-1972.

Cette baisse de la précarité pour les plus jeunes générations peut s'expliquer par une hausse du taux d'emploi des femmes et un allongement de la durée des études.

De plus, lorsque l'on suit une même génération au cours de son cycle de vie, le taux de précarité des femmes recule après les âges de la maternité. A partir de la classe d'âges 40-44 ans, le taux de précarité des femmes perd environ 3 points en moyenne. A titre d'exemple, pour les générations 1963-1967, il passe de 45,2 % entre 30 et 34 ans à 41,6 % entre 40-44 ans.

Graphique 7 *: Taux de précarité par classes d'âges et par générations quinquennales pour les femmes – seuil de précarité fixé à 1 Smic annuel*

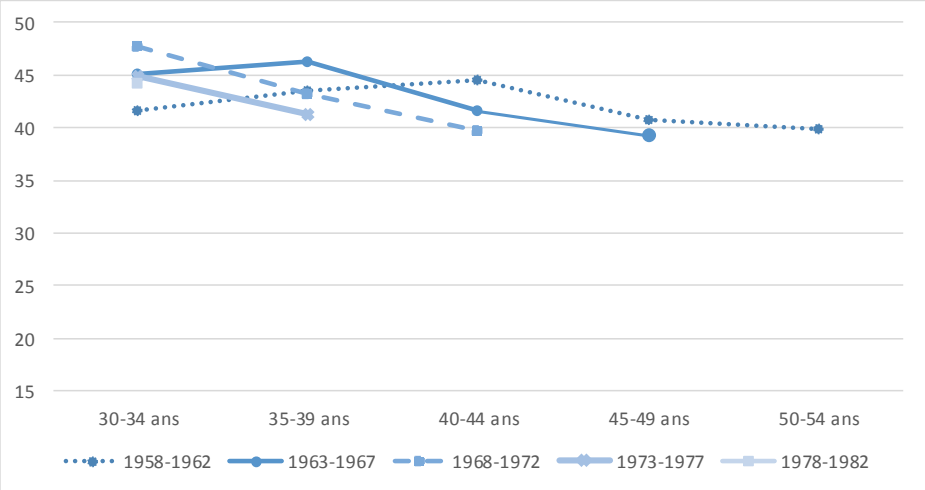

Remarque *: Par soucis de lisibilité, les trois premières classes d'âges ne sont pas représentées sur le graphique.*
Champ *: Ensemble des femmes (10,8 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le taux de précarité moyen entre 30 et 34 ans est de 44,9 % pour les femmes des générations 1973-1977.*

Graphique 8 *: Taux de précarité par classes d'âges et par générations quinquennales pour les femmes – seuil de précarité fixé à 0,5 SMPT annuel*

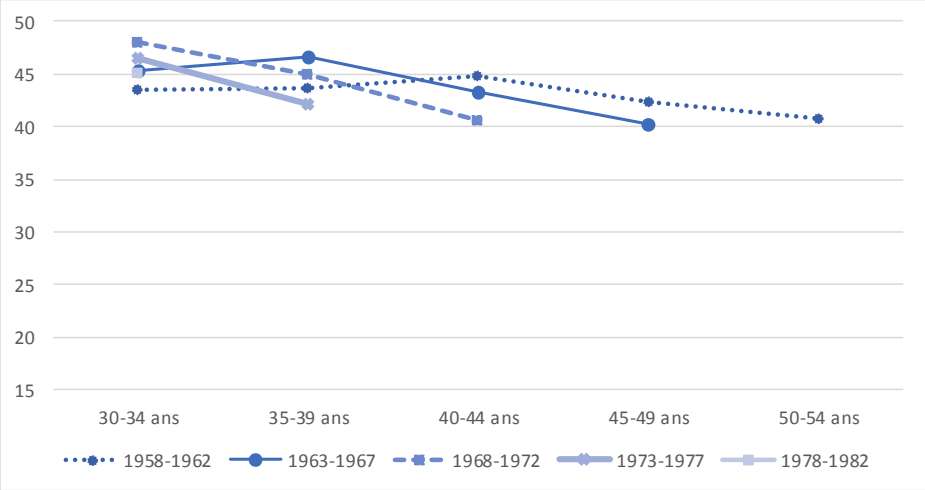

Remarque *: Par soucis de lisibilité, les trois premières classes d'âges ne sont pas représentées sur le graphique.*
Champ *: Ensemble des femmes (10,8 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le taux de précarité moyen entre 30 et 34 ans est de 46,5 % pour les femmes des générations 1973-1977.*

2.2 Analyse des déciles de salaires

Avant 25 ans, le revenu salarial médian par classe d'âges a tendance à baisser au fil des générations (*tableaux 2 et 3, graphiques 11 et 12*). Ce constat est plus marqué pour les femmes que pour les hommes. A partir de 25 ans, c'est l'effet inverse qui s'observe. Le salaire médian augmente au fil des générations quelle que soit la classe d'âge étudiée. Cette progression au fil des générations est plus marquée pour les femmes que pour les hommes.

Tableau 2 *: Déciles de revenus salariaux en euros constants par classes d'âges et par générations quinquennales - Hommes*

		moins de 20 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	Nombre d'observations
1958-1962	D1	626	1 529	4 734	6 799	7 706	8 562	8 544	7 609	48 523 224
	médiane	3 719	13 331	19 457	22 976	24 787	26 174	27 551	28 171	
	D9	13 988	22 131	33 231	47 088	55 468	60 410	64 835	65 768	
1963-1967	D1	491	1 313	4 422	6 468	7 881	8 125	7 442		46 483 943
	médiane	2 745	11 567	19 896	22 833	24 974	26 827	27 759		
	D9	13 506	22 269	34 977	45 510	53 882	60 847	63 609		
1968-1972	D1	324	1 004	3 567	6 441	7 095	6 728			40 067 880
	médiane	2 225	8 748	19 374	23 318	25 804	27 134			
	D9	10 218	21 555	33 636	45 677	54 780	59 478			
1973-1977	D1	265	823	3 541	5 510	5 780				30 340 030
	médiane	1 723	7 162	20 053	24 031	25 984				
	D9	7 348	20 808	35 736	46 931	53 861				
1978-1982	D1	344	1 122	3 416	4 753					25 137 390
	médiane	2 088	9 685	20 958	24 126					
	D9	8 779	23 019	36 213	45 049					

Champ *: Ensemble des hommes (11,4 millions d'individus distincts)*

Note de lecture *: Pour les générations 1963-1967, le salaire médian en euros constants des hommes est de 19 896 € entre 25 et 29 ans.*

Tableau 3 *: Déciles de salaires en euros constants par classes d'âges et par générations quinquennales - Femmes*

		moins de 20 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	Nombre d'observations
1958-1962	D1	577	1 231	2 025	2 140	2 360	2 862	3 518	3 645	40 278 749
	médiane	3 436	11 368	15 101	16 744	17 401	18 057	19 521	20 275	
	D9	13 387	19 730	27 157	33 411	36 549	37 701	40 242	42 011	
1963-1967	D1	417	978	1 960	2 149	2 534	3 281	3 693		37 867 899
	médiane	2 150	9 380	15 493	16 813	17 559	19 242	20 348		
	D9	12 486	20 140	29 914	34 568	36 656	39 880	42 126		
1968-1972	D1	307	747	1 706	2 255	2 848	3 413			32 430 700
	médiane	1 634	7 100	14 967	17 126	18 829	20 263			
	D9	8 756	19 752	29 181	34 422	38 511	41 423			
1973-1977	D1	225	604	1 796	2 410	2 932				24 947 458
	médiane	1 409	5 418	15 764	18 370	19 922				
	D9	6 057	18 459	30 812	36 895	40 651				
1978-1982	D1	243	715	1 870	2 509					21 026 136
	médiane	1 544	6 379	16 705	18 997					
	D9	6 276	19 728	31 286	36 794					

Champ *: Ensemble des femmes (10,8 millions d'individus distincts)*

Note de lecture *: Pour les générations 1963-1967, le salaire médian en euros constants des femmes est de 15 493 € entre 25 et 29 ans.*

Graphique 9 *: Premier décile des revenus salariaux par générations quinquennales – femmes*

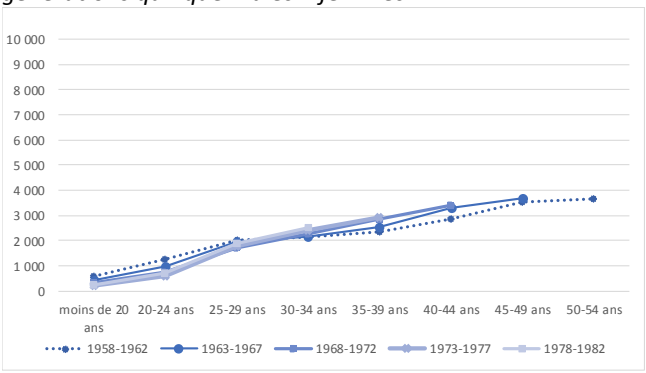

Champ *: Ensemble des femmes (10,8 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le premier décile des revenus salariaux est de 2 360 euros constants pour les femmes des générations 1958-1962 entre 35 et 39 ans.*

Graphique 10 *: Premier décile des revenus salariaux par générations quinquennales – hommes*

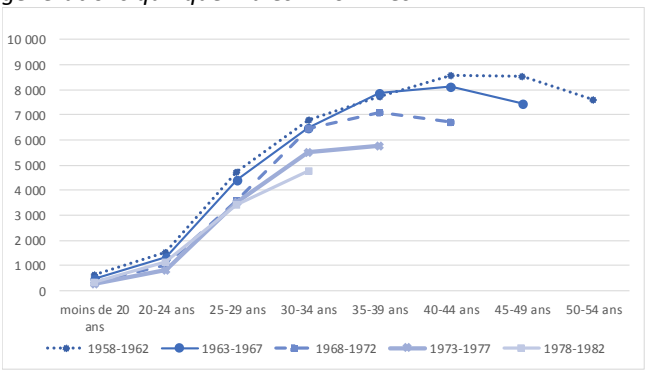

Champ *: Ensemble des hommes (11,4 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le premier décile des revenus salariaux est de 7 706 euros constants pour les hommes des générations 1958-1962 entre 35 et 39 ans.*

Graphique 11 *: Revenus salariaux médians par générations quinquennales – femmes*

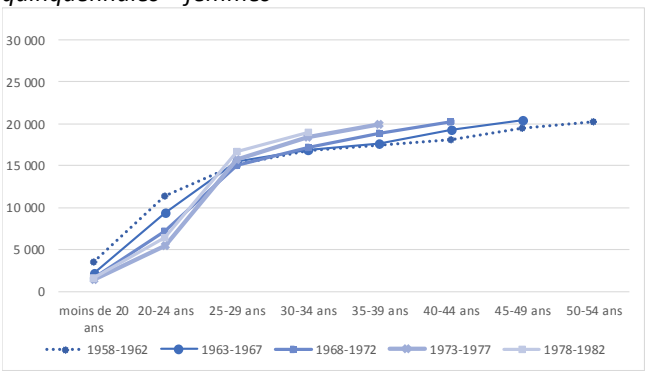

Champ *: Ensemble des femmes (10,8 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le revenu salarial médian est de 17 401 euros constants pour les femmes des générations 1958-1962 entre 35 et 39 ans.*

Graphique 12 *: Revenus salariaux médians par générations quinquennales – hommes*

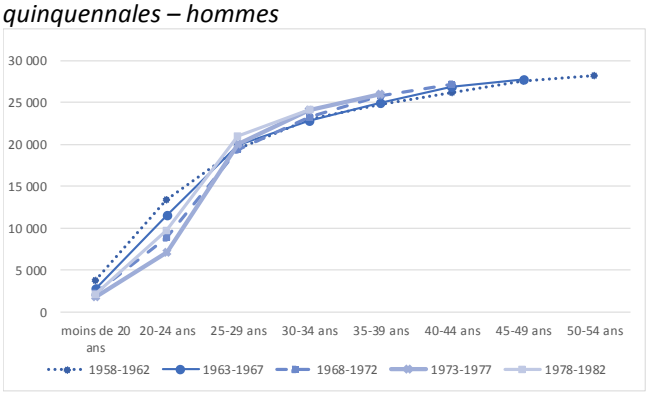

Champ *: Ensemble des hommes (11,4 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le revenu salarial médian est de 24 787 euros constants pour les hommes des générations 1958-1962 entre 35 et 39 ans.*

Graphique 13 *: Dernier décile des revenus salariaux par générations quinquennales – femmes*

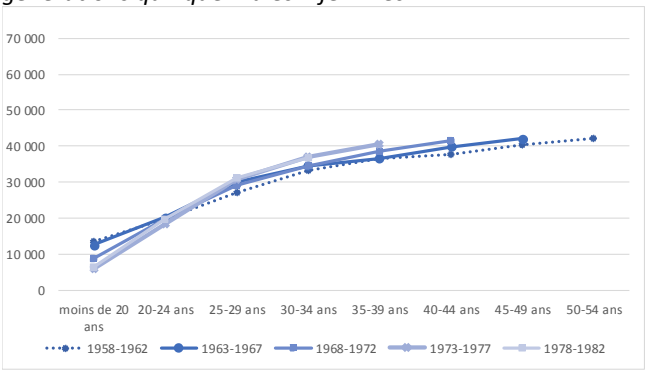

Champ *: Ensemble des femmes (10,8 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le dernier décile des revenus salariaux est de 36 549 euros constants pour les femmes des générations 1958-1962 entre 35 et 39 ans.*

Graphique 14 *: Dernier décile des revenus salariaux par générations quinquennales – hommes*

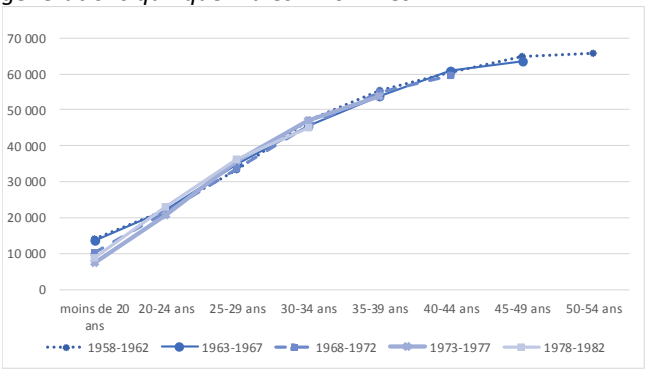

Champ *: Ensemble des hommes (11,4 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le dernier décile des revenus salariaux est de 55 468 euros constants pour les hommes des générations 1958-1962 entre 35 et 39 ans.*

Evolutions au cours du cycle de vie

Les inégalités de revenus salariaux, mesurées par le ratio interdéciles (D9/D1) décroissent fortement avec l'âge pour les premières classes d'âges (entre 20 et 30 ans), pour toutes les générations. Ce constat est le même pour les femmes et les hommes. En revanche, l'évolution du ratio D9/D1 après 30 ans diffère entre les hommes et les femmes : alors qu'il a tendance à se stabiliser chez les hommes, il augmente entre 30 et 40 ans avant de décroitre après 40 ans pour les femmes.

Pour les hommes, ce ratio passe de 29,8 en moyenne avant 20 ans toutes générations confondues, à 7,8 en moyenne à partir de 30 ans (*graphique 16*).

En revanche, quelle que soit la génération considérée, contrairement aux hommes, **après 30 ans, le ratio interdéciles continue à décroitre pour les femmes**. Il est en moyenne de 15,4 entre 30 et 34 ans, toutes générations confondues, contre 12,5 en moyenne entre 40 et 44 ans. Ceci s'explique par une plus forte hausse du 1er décile que du 9e décile des salaires entre 30 et 40 ans.

Par ailleurs, **le ratio interdéciles est plus fort chez les femmes que chez les hommes** (*graphiques 15 et 16*). Il décrit de plus fortes disparités salariales chez les femmes que chez les hommes.

Graphique 15 *: Ratio interdéciles (D9/D1) par générations quinquennales – femmes*

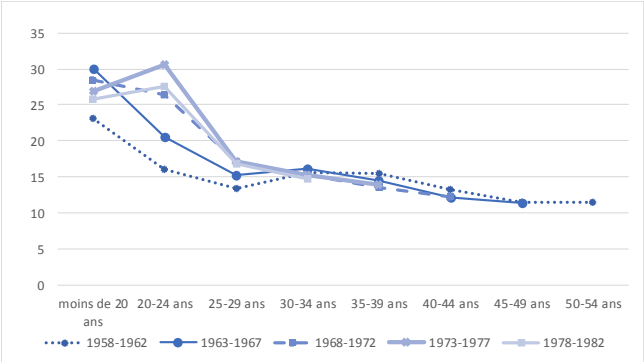

Champ *: Ensemble des femmes (10,8 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le ratio interdéciles pour les générations 1958-1962 est de 15,5 en moyenne entre 35 et 39 ans.*

Graphique 16 *: Ratio interdéciles (D9/D1) par générations quinquennales – hommes*

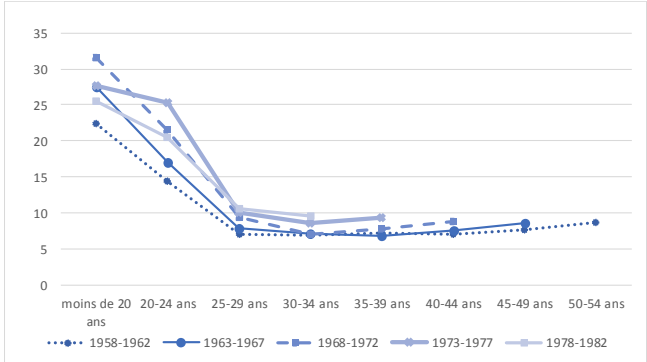

Champ *: Ensemble des hommes (11,4 millions d'individus distincts)*
Note de lecture *: Le ratio interdéciles pour les générations 1978-1982 est de 9,5 en moyenne entre 30 et 34 ans.*

Evolutions au fil des générations

Chez les hommes, le ratio D9/D1 se dégrade au fil des générations (*graphique 16*), quelle que soit la classe d'âge considérée : l'écart entre le 1er décile et le 9e décile a tendance à augmenter pour les plus jeunes générations. Ainsi, alors qu'il est de l'ordre de 7 entre 30 et 34 ans pour les générations 1958-1962, 1963-1967 et 1968-1972, il passe à 8,5 pour les générations 1973-1977 et à 9,5 pour les générations 1978-1982. Cette hausse du ratio interdéciles s'explique par une forte baisse du 1er décile au fil des générations alors que l'évolution au fil des générations sur le 9e décile est quasiment inexistante.

Chez les femmes, le ratio D9/D1 augmente au fil des générations avant 30 ans, comme cela s'observe pour les hommes. Cet écart est de plus de 10 points entre les générations 1958-1962 et les générations nées après 1968. Cependant, **l'évolution du ratio interdéciles des femmes après 30 ans se distingue de celle des hommes**. En effet, il s'améliore un peu au fil des générations, passant de 15,5 en moyenne entre 35 et 39 ans pour les générations 1958-1962 à 13,5 pour les générations 1968-1972.

3. Approche longitudinale – Résultats

3.1 Récurrence de la précarité

Par la suite, une approche longitudinale a été réalisée. Cette approche permet d'étudier la fréquence des épisodes de précarité dans une carrière et selon les générations.

Pour étudier des carrières suffisamment longues et un nombre substantiel de générations, nous avons analysé les carrières jusqu'à 44 ans. Ainsi, toutes les générations comprises entre 1958 et 1971 (44 ans en 2015) sont retenues, soit 14 générations et 12,4 millions d'individus. Un individu entre dans le champ de l'étude longitudinale, s'il entre dans le champ défini dans l'encadré 1 durant au moins un exercice avant ses 44 ans (individus ayant cotisé à l'Agirc-Arrco durant l'exercice, sans avoir validé de droits durant cet exercice dans un régime autre que les régimes de salariés du secteur privé).

Pour cette analyse, le seuil de précarité retenu correspond à la **définition 1** de l'analyse transversale, soit le salaire annuel de l'individu est inférieur à 1 Smic annuel.

Le niveau de précarité d'un individu est donc défini comme :

$$niveau\ de\ précarité = \frac{nombre\ d'exercices\ avec\ un\ salaire\ annuel < 1\ Smic\ annuel}{nombre\ total\ d'exercices\ connus}$$

Ainsi, 6 classes de niveau de précarité ont été définies :

1. **aucun** : l'individu n'a connu jusqu'à 44 ans aucun exercice en précarité ;
2. **moins de 25 %** : l'individu a moins de 25 % de ses exercices sous le seuil de précarité ;
3. **25 % - 50 %** : l'individu a entre 25 et 50 % de ses exercices sous le seuil de précarité ;
4. **50 % - 75 %** : l'individu a entre 50 et 75 % de ses exercices sous le seuil de précarité ;
5. **75 % - 99 %** : l'individu a entre 75 et 99 % de ses exercices sous le seuil de précarité ;
6. **100 %** : l'individu a 100 % de ses exercices sous le seuil de précarité.

La part d'individus par génération et pour chaque niveau de précarité a été calculée.

Sur l'ensemble de la population étudiée (individus des générations 1958 à 1971 ayant cotisé durant au moins un exercice à l'Agirc-Arrco[2] avant l'âge de 44 ans), seuls 1,8 % (225 120) des individus étudiés ne présentent aucun exercice sous le seuil de précarité. A l'opposé, 3,2 millions (25,9 %) d'individus ont été précaires durant 100 % des exercices pour lesquels ils rentrent dans le champ de l'étude.

Cependant, beaucoup de parcours précaires concernent des individus qui n'ont été salariés du secteur privé que durant une brève partie de leur carrière, la plupart du temps avant 30 ans : par exemple des étudiants ou des jeunes qui ont travaillé comme salarié du secteur privé avant de devenir salarié du secteur public ou travailleur indépendant, ou encore des étrangers (éventuellement étudiants) ayant effectué un bref séjour en France.

[2] Sans avoir validé de droits durant cet exercice dans un régime autre que les régimes de salariés du secteur privé

Par conséquent, afin d'obtenir des résultats plus pertinents sur la précarité, nous restreignons par la suite le champ de l'étude longitudinale aux individus ayant travaillé comme salarié du secteur privé au moins pendant 5 ans avant leur 44 ans[3] : plus précisément, il s'agit des individus qui entrent dans le champ de l'étude (individus ayant cotisé à l'Agirc-Arrco durant l'exercice, sans avoir validé de droits durant cet exercice dans un régime autre que les régimes de salariés du secteur privé salarié du secteur privé) dans au moins 5 exercices avant 44 ans.

Pour ces individus présentant des exercices de précarité avant ou après 30 ans, l'évolution de la part d'individus par génération et par niveau de précarité a été étudiée d'une part pour les exercices réalisés avant 30 ans et d'autre part pour les exercices réalisés après 30 ans (*graphiques 18 et 22*).

[3] Individus ayant travaillé comme salarié du secteur privé selon l'axe d'analyse soit au moins 5 ans avant 30 ans (graphiques 17 à 20), soit au moins 5 ans après 30 ans (graphiques 21 à 24).

Episodes de précarité avant 30 ans

Graphique 17 : *Evolution de la part d'individus sans épisode de précarité par génération* ***avant 30 ans****.*

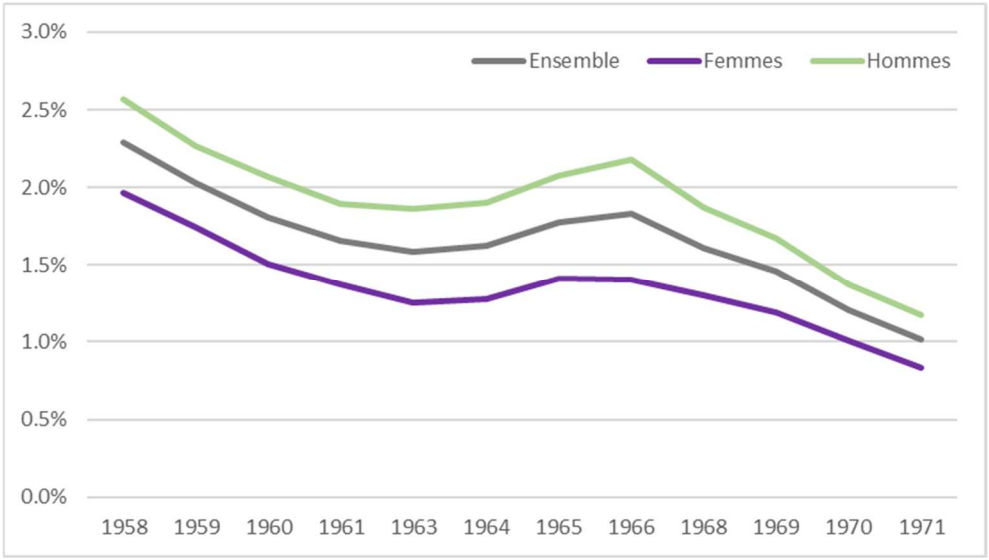

Champ : *Ensemble des individus (8,5 millions d'individus distincts avec au moins 5 exercices connus avant 30 ans). Les années 1962 et 1967 ne sont pas représentées.*
Note de lecture : *La part d'individus sans épisode de précarité avant 30 ans est de 2,0 % pour les femmes pour la génération 1958 contre 0,8 % pour la génération 1971.*

Graphique 18 : *Evolution de la part d'individus par génération et par niveau de précarité* ***avant 30 ans****.*

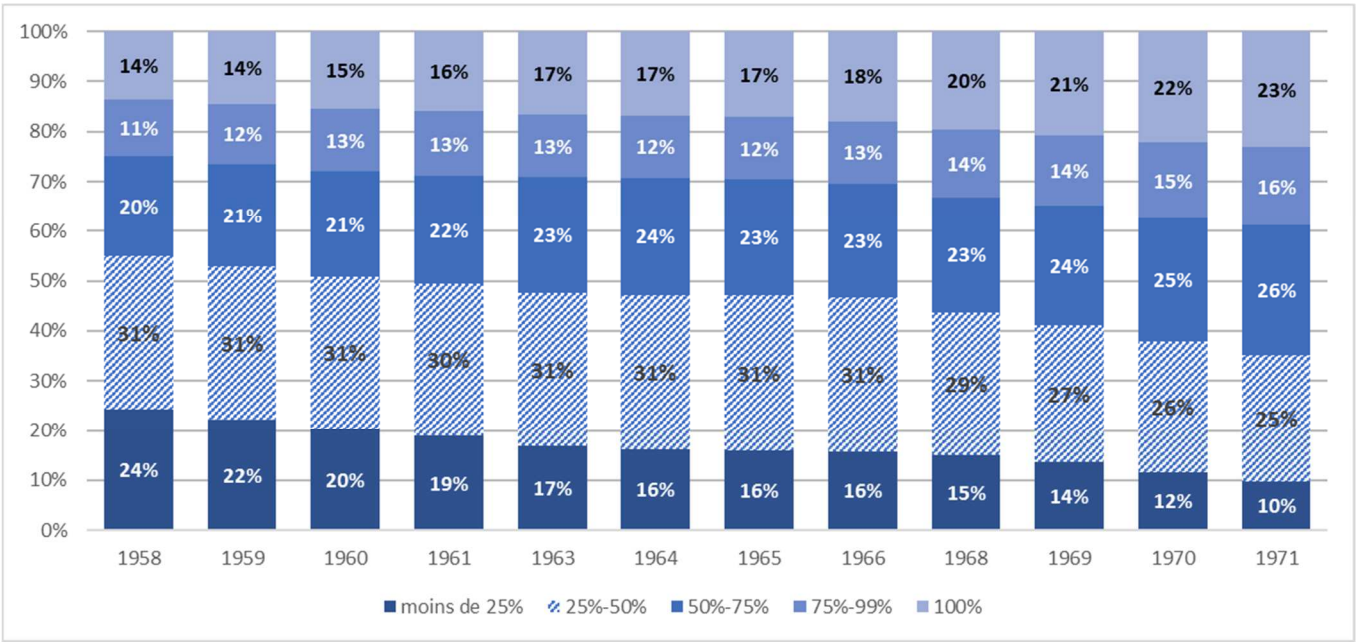

Champ : *Ensemble des individus (8,3 millions d'individus distincts avec au moins 5 exercices connus avant 30 ans et 1 exercice en précarité avant 30 ans). Les années 1962 et 1967 ne sont pas représentées.*
Note de lecture : *La part d'individus avec moins d'un quart d'épisodes de précarité avant 30 ans est de 24 %, parmi ceux ayant au moins un épisode de précarité avant 30 ans, pour la génération 1958 contre 10 % pour la génération 1971.*

L'analyse du graphique 17, révèle que la proportion d'individus n'ayant connu aucun épisode de précarité avant 30 ans diminue au cours des générations aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La proportion d'individus sans précarité avant 30 ans diminue au fil des générations, passant de 2,3 % (1958) à 1,0 % (1971). Aussi, un focus sur les individus présentant au moins un exercice de précarité a été réalisé.

Au global, les individus avec moins d'un quart d'épisodes de précarité avant 30 ans représentent 16,6 % de la population concernée. Cette proportion diminue au fil des générations. Pour la génération 1958, cette proportion était de 24,3 % contre 9,8 % pour la génération 1971.

En parallèle, la population des individus avec entre 25 et 50 % d'épisodes de précarité représente au global 29,5 % des individus concernés. Cette proportion diminue avec les générations, passant de 30,7 % pour la génération 1958 à 25,3 % pour la génération 1971.

En revanche, la proportion d'individus ayant des niveaux de précarité compris entre 50 et 75 % augmente de 6 points dans le temps et représente 22,9 % des individus. De même, les individus ayant au moins 3 exercices sur 4 en précarité voit leur proportion augmenter avec le temps de 11,3 % pour la génération 1958 à 15,8 % pour la génération 1971. Ces individus représentent 13,1 % de la population concernée (au moins 5 exercices connus avant 30 ans).

Enfin la part d'individus ayant connu 100 % d'épisodes de précarité avant 30 ans est de 17,9 % et augmente entre la génération 1958 (13,5 %) et la génération 1971 (23,0 %).

Au final, la proportion d'individus précaires à plus de 50 % sur leurs exercices cotisés avant 30 ans a gagné près de 20 points au fil des générations et représente 53,9 % des individus sur toutes les générations. A contrario, 46,1 % des individus ont moins d'un exercice sur 2 en précarité. Au fil des générations, les 25-50 % de précarité ont perdu 6 points quand les moins de 25 % de précarité ont perdu 14 points.

Il semble alors que la précarité soit plus persistante pour les jeunes générations.

Cette évolution du niveau de précarité a été étudiée par sexe (*graphiques 19 et 20*).

Graphique 19 : *Evolution de la **part de femmes** par génération et par niveau de précarité **avant 30 ans**.*

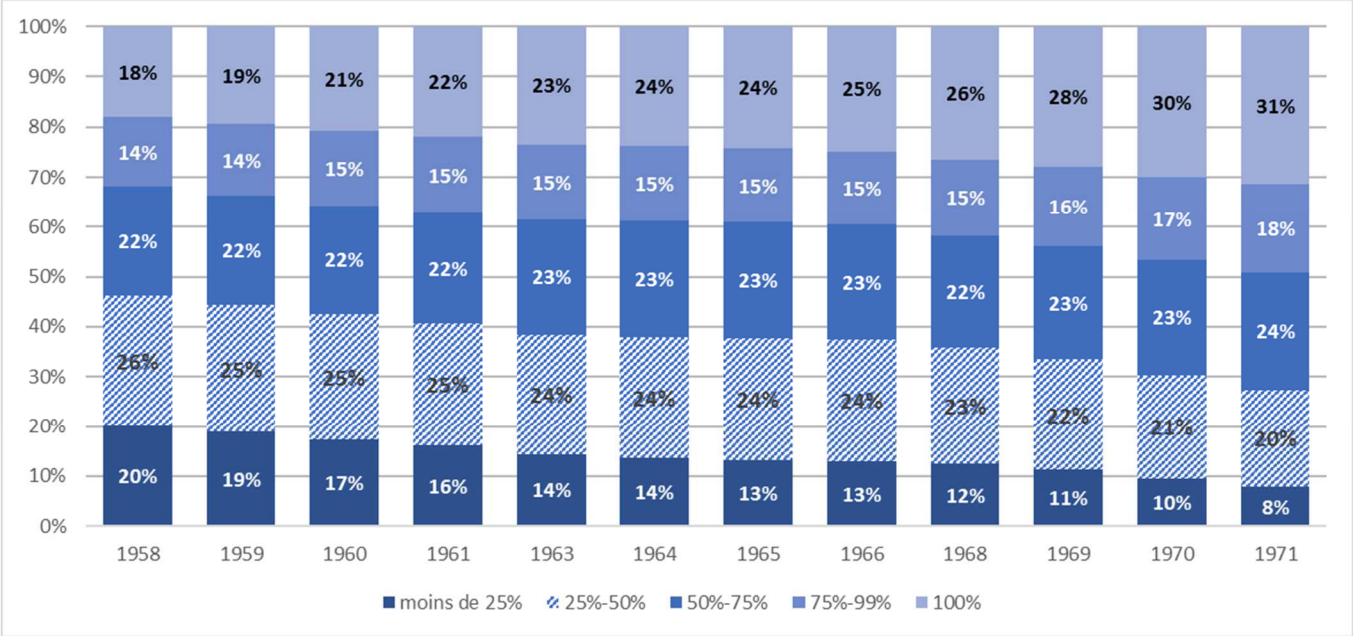

Champ : *Ensemble des femmes (3,8 millions d'individus distincts avec au moins 5 exercices connus avant 30 ans et 1 exercice en précarité avant 30 ans). Les années 1962 et 1967 ne sont pas représentées.*
Note de lecture : *La part d'individus avec moins d'un quart d'épisodes de précarité après 30 ans est de 20 % pour la génération 1958 contre 8 % pour la génération 1971.*

Graphique 20 : *Evolution de la **part d'hommes** par génération et par niveau de précarité **avant 30 ans**.*

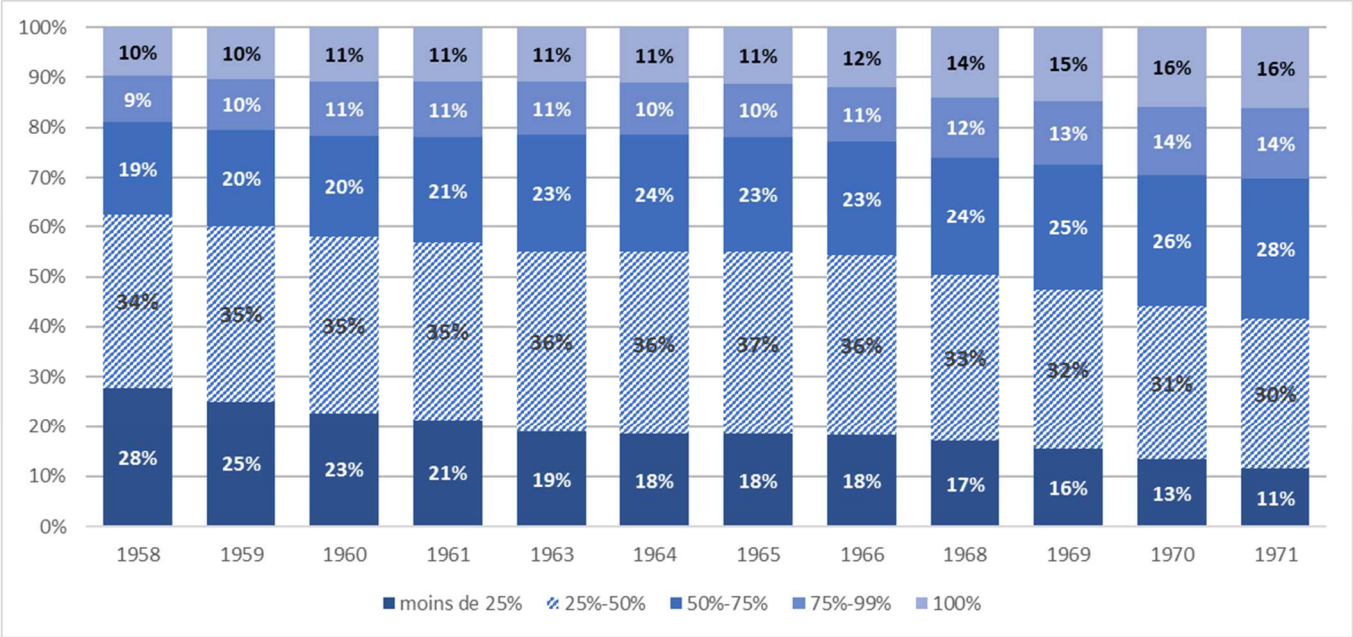

Champ : *Ensemble des hommes (4,5 millions d'individus distincts avec au moins 5 exercices connus avant 30 ans et 1 exercice en précarité avant 30 ans). Les années 1962 et 1967 ne sont pas représentées.*
Note de lecture : *La part d'individus avec moins d'un quart d'épisodes de précarité après 30 ans est de 28 % pour la génération 1958 contre 11 % pour la génération 1971.*

Episodes de précarité avant 30 ans – écarts Hommes-Femmes

Au global, 13,8 % de femmes ont moins d'un quart d'épisodes de précarité avant 30 ans contre 18,9 % pour les hommes. Cette proportion diminue au cours du temps avec respectivement : 20,1 % et 27,8 % pour les personnes nées en 1958 et 7,8 % et 11,5 % pour celles nées en 1971.

De même, les niveaux compris entre 25 et 50 % de précarité diminuent au fil des générations, avec pour l'ensemble des générations 23,7 % pour les femmes et 34,4 % pour les hommes. Ils passent de 34,5 % pour la génération 1958 à 30,2 % pour la génération 1971 pour les hommes.

Pour les niveaux de précarité compris entre 50 et 99 % de précarité, les proportions augmentent pour les différentes générations. Pour les individus ayant au moins 3 exercices sur 4 en précarité avant 30 ans, ces valeurs sont plus élevées pour les femmes. En revanche, pour les individus ayant un niveau de précarité compris entre 50 et 75 %, la proportion d'hommes est de 23,1 % contre 22,7 % pour les femmes.

Enfin, les individus ayant 100 % d'épisodes de précarité voit leur proportion augmenter aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Ces taux sont sur l'ensemble des générations de 12,3 % pour les hommes et 24,5 % chez les femmes.

L'analyse des niveaux de précarité avant 30 ans, révèlent que la majorité des femmes en emploi et avec au moins 5 années d'emploi avant 30 ans ont au moins un exercice sur 2 en précarité. En revanche, la majorité des hommes présentent des exercices de précarité moins fréquents, 53,2 % des hommes ont moins de 50 % d'exercices en précarité.

Comme pour la population globale, il apparait que pour les dernières générations, les individus ayant connu la précarité, sont plus souvent au-dessus d'1 exercice sur 2 en précarité que les premières générations.

Episodes de précarité après 30 ans

Graphique 21 : *Evolution de la part d'individus sans épisode de précarité par génération* ***après 30 ans****.*

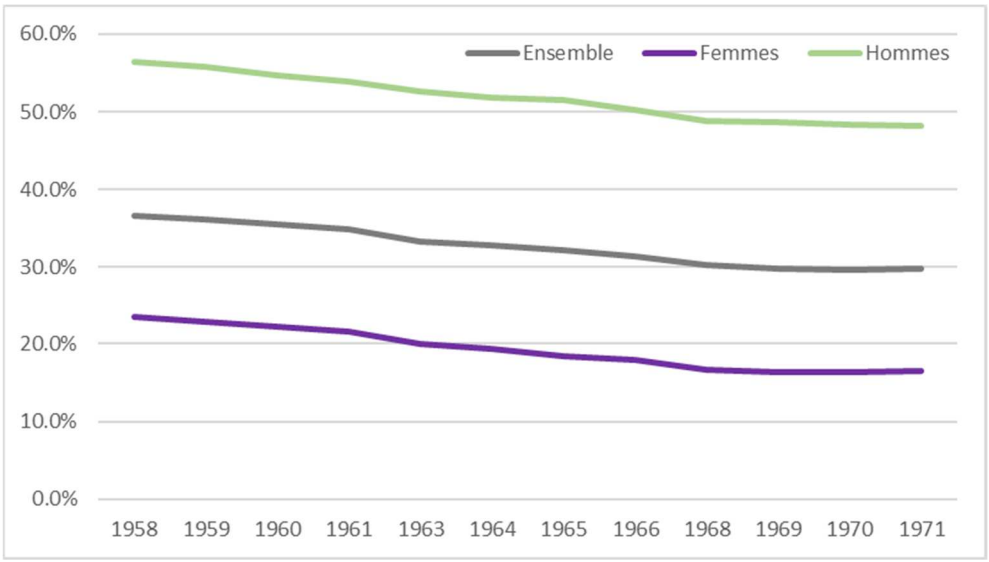

Champ : *Ensemble des individus (8,5 millions d'individus distincts avec au moins 5 exercices connus après 30 ans). Les années 1962 et 1967 ne sont pas représentées.*
Note de lecture : *La part d'individus sans épisode de précarité après 30 ans est de 23,4 % pour les femmes pour la génération 1958 contre 16,5 % pour la génération 1971.*

Graphique 22 : *Evolution de la part d'individus par génération et par niveau de précarité* ***après 30 ans****.*

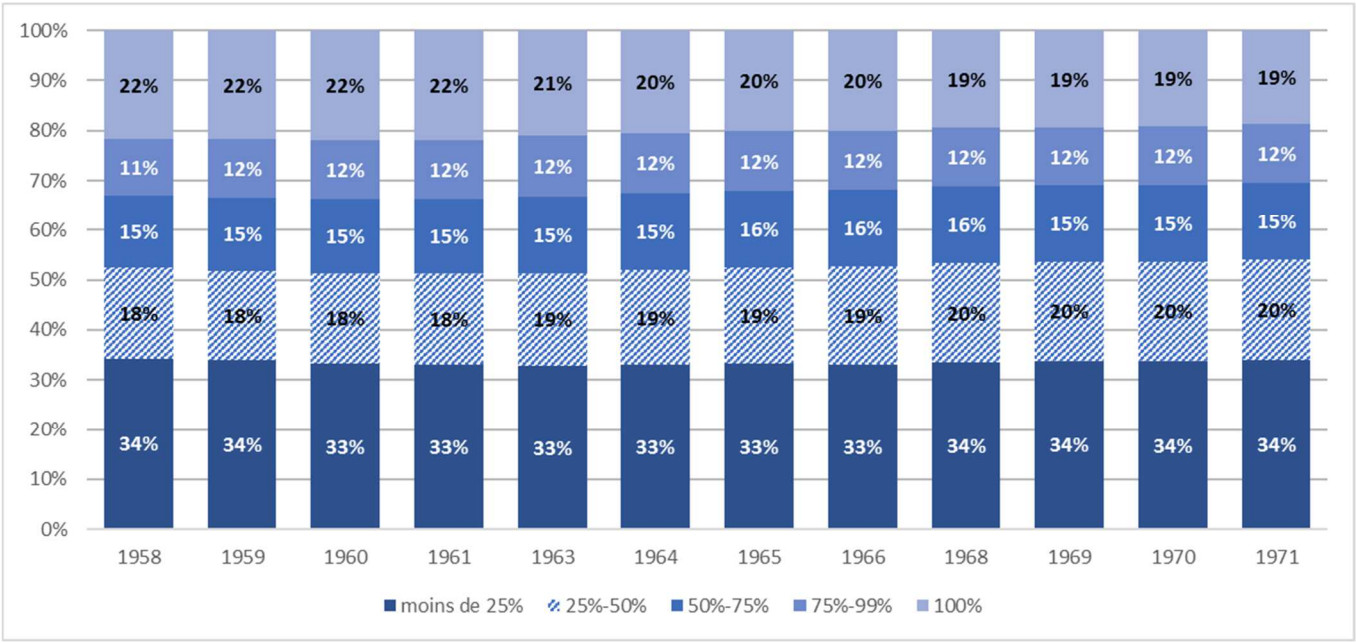

Champ : *Ensemble des individus (5,7 millions d'individus distincts avec au moins 5 exercices connus après 30 ans et 1 exercice en précarité après 30 ans). Les années 1962 et 1967 ne sont pas représentées.*
Note de lecture : *La part d'individus avec moins d'un quart d'épisodes de précarité après 30 ans est de 34 % pour la génération 1958 contre 34 % pour la génération 1971.*

La proportion d'individus sans précarité après 30 ans diminue au fil des générations, passant de 36,6 % (1958) à 29,8 % (1971) (graphique 21). Aussi, comme pour l'analyse avant 30 ans, un focus sur les individus présentant au moins un exercice de précarité a été réalisé.

Sur l'ensemble des générations, les individus avec moins d'un quart d'épisodes de précarité après 30 ans représentent 33,4 % de la population concernée. Cette proportion est stable au fil des générations.

Par ailleurs, la population des individus avec entre 25 et 50 % d'épisodes de précarité représentent au global 19,1 % des individus concernés. Cette proportion augmente légèrement avec les générations, passant de 18,1 % pour les individus nés en 1958 à 20,1 % pour ceux nés en 1971.

La proportion d'individus ayant des niveaux de précarité compris entre 50 et 99 % restent stable dans le temps (soit 15,3 % pour les 50-75 % et 11,8 % pour les 75-99 %).

Enfin la part d'individus ayant connu l'ensemble de leurs exercices en précarité après 30 ans est de 20,4 % et diminue entre 1958 (21,7 %) et 1971 (18,8 %).

Graphique 23 : *Evolution de la **part de femmes** par génération et par niveau de précarité **après 30 ans**.*

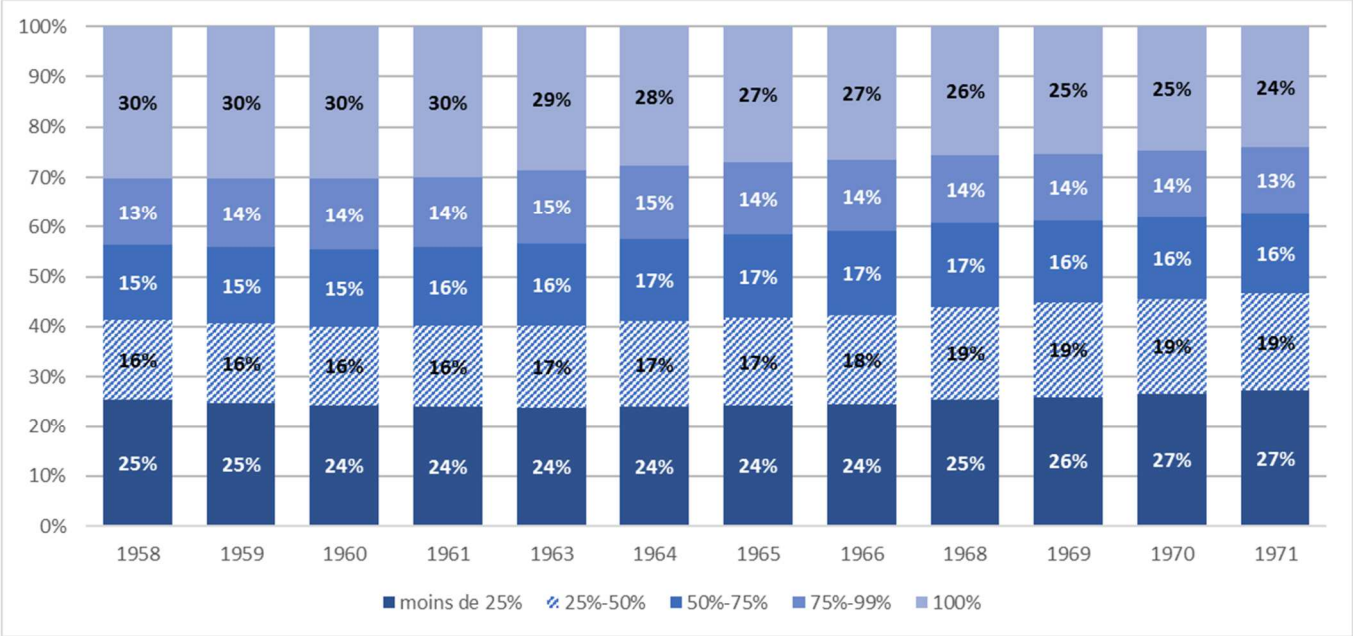

Champ : *Ensemble des femmes (3,1 millions d'individus distincts avec au moins 5 exercices connus après 30 ans et 1 exercice en précarité après 30 ans). Les années 1962 et 1967 ne sont pas représentées.*

Note de lecture : *La part d'individus avec moins d'un quart d'épisodes de précarité après 30 ans est de 25 % pour la génération 1958 contre 27 % pour la génération 1971.*

Graphique 24 : *Evolution de la **part d'hommes** par génération et par niveau de précarité **après 30 ans**.*

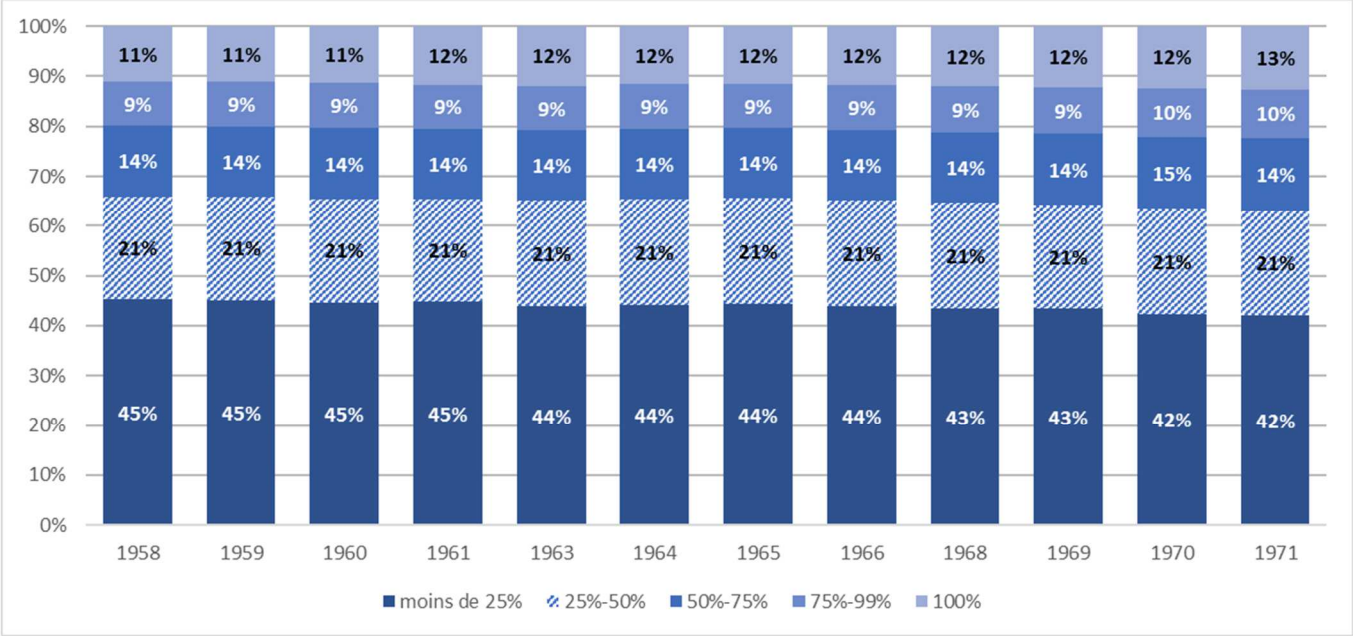

Champ : *Ensemble des hommes (2,6 millions d'individus distincts avec au moins 5 exercices connus après 30 ans et 1 exercice en précarité après 30 ans). Les années 1962 et 1967 ne sont pas représentées.*

Note de lecture : *La part d'individus avec moins d'un quart d'épisodes de précarité après 30 ans est de 45 % pour la génération 1958 contre 42 % pour la génération 1971.*

Episodes de précarité après 30 ans – écarts Hommes-Femmes

Sur l'ensemble des générations, la proportion de femmes avec moins d'un quart d'épisodes de précarité après 30 ans est de 25,0 % contre 43,9 % pour les hommes. Cette proportion diminue au cours du temps pour les hommes avec 45,2 % pour la génération 1958 et 42,1 % pour la génération 1971. Elle augmente pour les femmes avec respectivement : 25,4 % et 27,2 %.

La proportion d'hommes avec plus d'un exercice sur 4 en précarité après 30 ans augmente légèrement d'environ 3 points au fil des générations. Elle passe de 54,8 % pour la génération 1958 à 57,9 % pour la génération 1971.

A l'inverse, la proportion de femmes avec plus d'un exercice sur 4 en précarité après 30 ans diminue légèrement d'environ 2 points au fil des générations. Elle passe de 74,6 % pour la génération 1958 à 72,8 % pour la génération 1971.

L'analyse des niveaux de précarité après 30 ans, révèle que la majorité des femmes ont au plus un exercice sur 2 en précarité, mais cette tendance semble diminuer sur les dernières générations. Par ailleurs, les hommes présentent majoritairement des exercices de précarité moins fréquents (moins d'un exercice sur 2). 43,9 % des hommes ont moins d'un quart de leurs exercices en précarité, et 21,0 % ont entre 1 exercice sur 4 et 1 exercice sur 2 en précarité. Toutefois, ces proportions tendent à diminuer sur les dernières générations.

L'analyse longitudinale présente une relative stabilité de la proportion d'individus précaires à plus de 50 % après 30 ans. Cette constance peut s'expliquer par des choix personnels, tel que le travail à temps partiel. Les années en précarité sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes aussi bien avant ou après 30 ans.
D'autre part, la précarité des pré-trentenaires tend à être plus fréquente pour les dernières générations aussi bien pour les hommes que pour les femmes.